



Procès-verbal de la séance du mardi 17 mars 2026

A 20h00, **Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la séance à la salle du bâtiment communal de Missy. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à la municipalité.

Comme lors des derniers conseils, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. Seules les conclusions des rapports de la commission seront lues.

La secrétaire, Mme Melisa Kizilpar, procède à l'appel, 26 membres sont présents sur 30, le quorum est atteint.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **Mme Isabelle Thévoz** et **M. Ismael Gashi**.

Mme Lise Bettex, présidente, donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Préavis n°01/2026 - Modification de l'article 6 de l'annexe du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
4. Préavis n°02/2026 - Abri PC - parcelle RF 39 de Missy - Division de bien-fonds, constitution de servitude, cession
5. Préavis n°03/2026 - Indemnités du conseil général et de la municipalité 2026-2031
6. Préavis n°04/2026 - Demande de crédit de CHF 553'000.- TTC pour le remplacement du pont de la Petite Glâne
7. Informations de la Municipalité
8. Rapports des délégués aux associations intercommunales
9. Divers et propositions individuelles

Mme Lise Bettex, présidente, soumet l'ordre du jour pour approbation, Il n'y a pas d'opposition.

1. PV de la dernière séance

Mme Lise Bettex, présidente, procède à la consultation du procès-verbal du 9 décembre 2025 et ouvre la discussion. Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Mme Lise Bettex, présidente, passe aux communications du bureau :

- Une liste de cinq candidats a été déposée dans le délai prévu pour l'élection à la municipalité.
- En vue du dépouillement du scrutin du 8 mars, les membres du bureau de vote ont suivi une formation en ligne.
- Le dimanche 8 mars, le bureau de vote a fonctionné de 10h00 à 14h00 pour le dépouillement des quatre objets fédéraux, de l'élection complémentaire au Conseil d'État ainsi que de l'élection à la municipalité. Au total, 178 électeurs ont voté, mais pas pour tous les objets : 149 pour l'élection au Conseil d'État et 163 pour l'élection à la municipalité.
- Les cinq candidats à la municipalité ont été élus au premier tour, avec nos félicitations. La nouvelle équipe entrera en fonction le 1er juillet prochain. Les deux membres du Conseil général élus poursuivront leur mandat actuel jusqu'au 30 juin.
- Le bureau de vote fonctionnera le 29 mars pour le deuxième tour de l'élection complémentaire au Conseil d'État. Comme il s'agit du seul objet soumis au vote, la population est invitée à participer.
- Le délai de dépôt des candidatures pour l'élection à la syndiculture est fixé au mardi 7 avril à 12h00. S'il n'y a qu'un seul candidat, l'élection sera tacite.
- La Préfète se rendra à Missy le lundi 1er juin à 19h00 pour procéder à l'installation des membres de la municipalité et du Conseil général. Les personnes assermentées ce jour-là entreront en fonction le 1er juillet 2026.
- Une convocation sera adressée aux membres actuels du Conseil général, et une communication tout-ménages sera distribuée afin d'encourager la population à assister à l'assermentation, le Conseil général ayant besoin de nouveaux membres pour la prochaine législature. Une promotion supplémentaire de la part des membres est également souhaitée.
- Les prochaines votations fédérales auront lieu le dimanche 14 juin.
- La dernière séance du Conseil général pour la législature 2021–2026 se tiendra le mercredi 17 juin, avec la municipalité et les membres du conseil actuels.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

3. Préavis n°01/2026 - Modification de l'article 6 de l'annexe du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole au rapporteur de la commission Ad'hoc **M. Alain Galliker**, qui donne les conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis 01/2026 tel que présenté.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion sur le préavis n°01/2026 – Modification de l'article 6 de l'annexe du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet le préavis au vote, celui-ci est accepté à l'unanimité.

4. Préavis n°02/2026 - Abri PC - parcelle RF 39 de Missy - Division de bien-fonds, constitution de servitude, cession

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à la rapporteuse de la commission Ad'hoc **Mme Claudine Galliker**, qui donne les conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis 02/2026 tel que présenté.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion sur le préavis n°02/2026 – Abri PC - parcelle RF 39 de Missy - Division de bien-fonds, constitution de servitude, cession.

M. Olivier Muriset s'interroge sur le fait de savoir si le projet deviendra une copropriété, au sein de laquelle un fonds de rénovation serait mis en place.

M. Guy-Olivier Jeunet, municipal, explique qu'au départ il s'agissait d'une servitude sur cet abri, puis à la suite d'un malentendu entre le propriétaire et la commune, le projet a évolué vers une PPE. La villa principale a été vendue et la parcelle rachetée par une société immobilière, qui souhaite construire deux autres villas. Cette évolution rend aujourd'hui la situation plus complexe. La solution retenue est de morceler la parcelle et de rester en PPE avec le propriétaire de la villa. Une demande a été faite auprès de son notaire afin d'établir un projet précisant la répartition des charges, étant donné qu'il n'existe pas de fonds de rénovation. Il est également prévu de créer des servitudes, notamment en lien avec l'empiètement de l'abri PC.

M. Sébastien Galliker, pose la question s'il y aura une assemblée générale, étant donné qu'il n'y a pas de fonds de rénovation.

M. Guy-Olivier Jeunet, municipal, confirme qu'il y aura effectivement une assemblée générale. Un administrateur devra être désigné.

M. Georges Gallaz s'interroge sur la division de bien-fonds, à savoir qu'il y aura deux propriétés privées et la PPE au milieu et que, comme l'abri dépasse il fera l'objet d'une servitude.

M. Guy-Olivier Jeunet, municipal, confirme.

La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet le préavis au vote, celui-ci est accepté à l'unanimité.

5. Préavis n°03/2026 - Indemnités du conseil général et de la municipalité 2026-2031

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole au rapporteur de la commission Ad'hoc **M. Yves Mathis**, qui donne les conclusions du rapport.

La commission propose d'approuver les indemnités du Conseil général et de la Municipalité pour la législature 2026-2031.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion sur le préavis n°03/2026 - Indemnités du conseil général et de la municipalité 2026-2031.

M. Jean Pierre Bardet s'interroge sur l'augmentation des heures payées, qui passeraient de CHF 33.- à CHF 50.-. Il trouve que c'est une grande augmentation.

Mme Lise Bettex, présidente, précise que la vacation passerait de CHF 40.- à CHF 50.-.

M. Alain Galliker estime qu'il est important de rémunérer correctement les autorités, notamment pour que la commune reste indépendante, Il soutient ce préavis.

M. Sébastien Galliker attire l'attention de la commission des finances sur le fait que cette mesure représenterait environ 3 points d'impôts.

M. Philippe Jean-Mairet, boursier, indique qu'un montant de CHF 20'000.- correspond approximativement à 2,5 à 3 points d'impôts.

La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet le préavis au vote, celui-ci est accepté à l'unanimité.

6. Préavis n°04/2026 - Demande de crédit de CHF 553'000.- TTC pour le remplacement du pont de la Petite Glâne

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole au rapporteur de la commission des finances, **M. Sébastien Galliker** qui donne les conclusions du rapport. Malgré les nombreuses incertitudes, la commission à la majorité, se prononce en faveur du remplacement du pont de la Petite Glâne.

Elle attire l'attention sur le fait que l'engagement du préavis se monte à CHF 553'000.- et recommande de solliciter des subventions pour couvrir ces frais. Par ailleurs, elle encourage la municipalité à garantir ces subventions avant que l'AIRPG ne lance le chantier.

Mme Lise Bettex, présidente, informe que la commission des finances propose d'accepter le préavis avec une modification des conclusions sous forme d'amendement, et indique qu'il y a aussi des questions pour la municipalité. Dès lors, la présidente informe sur la manière de procéder. Dans un premier temps, la discussion sera ouverte sur les réponses apportées par la municipalité dans son document du 09.03.2026 et transmis aux membres du conseil.

Dans un deuxième temps, l'amendement proposé par la commission sera traité, en tenant compte des informations transmises par la Préfète à ce sujet.

Enfin, la discussion générale sur le préavis aura lieu.

Les questions posées par la commission sont les suivantes :

- La municipalité peut-elle nous garantir que l'utilisation du pont du Grand Fossé est assurée à long terme ?
- Ce pont sur le Grand Fossé peut-il supporter une charge de 40 tonnes, comme dans le cas qui nous intéresse ? Et ne devrait-il pas aussi être élargi ?
- Sous l'angle financier, la commission s'étonne de la hausse de la facture projetée à la charge de la commune de Missy, passant de 181'000.- à 276'000.- en cinq ans, soit une hausse de l'ordre de 53%. Pourquoi un coût de CHF 56'000.- est-il prévu pour une surlargeur de l'ouvrage et surtout pourquoi cette modification n'était-elle pas prévue en 2021 ?
- Comment ce montant de CHF 153'000.- a-t-il été défini par la Municipalité ? Provient-il d'un fonds de réserve ?
- Au vu de l'utilisation de la trésorerie courante, le montant à amortir sur 40 ans de CHF 276'500.- est-il vraiment juste ? Un amortissement direct étant opéré, il semblerait qu'il ne reste que CHF 123'500.- à amortir (soit CHF 553'000.- de coût total pour Missy, -CHF 276'500.- de subvention, -CHF 153'000.- de prélèvement à la réserve), pour autant bien entendu que la subvention calculée soit bien encaissée.

La parole est donnée à la municipalité pour des compléments aux réponses.

M. Laurent Morel, municipal, donne des explications concernant le pont du Grand Fossé. Il n'est pas possible de réaliser les deux ponts simultanément en raison du coût élevé et du fait que les subventions ne sont pas identiques. Toutefois, il sera nécessaire de procéder à sa réfection à l'avenir. La capacité de charge de 40 tonnes ne peut pas être garantie pour ce pont.

Concernant l'augmentation des coûts pour le pont de la Petite Glâne, plusieurs facteurs entrent en jeu. La première étude réalisée était relativement sommaire, ce qui a conduit à des estimations initiales plutôt basses. A la suite de l'examen préliminaire du canton, plusieurs exigences supplémentaires ont été imposées, entraînant une augmentation des coûts. À cela s'ajoute également l'inflation des prix des matériaux de construction.

M. Philippe Jean-Mairet, boursier, précise que les amortissements se font sur l'objet et ce qui doit être amorti c'est le solde après subventions sur 40 ans selon MCH2. Le financement peut être fait avec une liquidité courante de CHF 153'000.- et le reste avec un emprunt CHF 400'000.- qui ne peut pas être modifié avec les subventions. Les subventions redonneront de la liquidité courante.

Mme Lise Bettex, présidente, demande si les réponses apportées aux questions ont été satisfaisantes. Elle poursuit en présentant les informations complémentaires transmises par la Préfète afin de clarifier les termes de l'amendement ainsi que sa recevabilité. La Préfète informe, par e-mail daté du 09.03.2026, que les conclusions d'un préavis portent uniquement sur les compétences du Conseil. La gestion des biens communaux relève de la compétence de la Municipalité.

Par ailleurs, un amendement ne peut porter que sur des conclusions existantes et ne peut modifier que ce qui est déjà prévu. Il ne peut en aucun cas ajouter de nouveaux éléments dans les conclusions.

Ainsi, les amendements proposés aux points 3 et 4 ne sont pas recevables, car ils introduisent des éléments supplémentaires. De plus, les amortissements étant fixes, ils ne doivent plus figurer dans les conclusions avec MCH2 ce qui a été fait correctement dans le préavis.

En conséquence, l'amendement de la commission n'est pas soumis au vote, car il n'est pas conforme.

La Présidente ouvre ensuite la discussion sur le préavis 04/2026 – Demande de crédit de CHF 553'000.- pour le remplacement du pont de la Petite Glâne.

M. Thomas Quillet remercie **M. Laurent Morel, municipal**, d'avoir repris le projet du pont de la petite Glâne et explique pourquoi il n'a pas signé le rapport des commissions des

finances. Il donne un historique du projet de revitalisation de la Petite Glâne et son avis sur ce projet de réfection du pont.

La Présidente demande à **M. Thomas Quillet** de transmettre son intervention par écrit s'il souhaite qu'elle figure au procès-verbal.

M. Michael Buffier demande si la commune est au bout des gros prêts.

M. Philippe Jean-Mairet, boursier, confirme qu'il n'y a plus de dette.

M. Sébastien Galliker signale que c'est lui qui a demandé les modifications de l'amendement et qu'il ne savait pas que cela ne pouvait pas être recevable.

M. Laurent Morel, municipal, souligne que 60 % des coûts sont pris en charge par l'AIRPG. Sur les 40 % restants, la moitié bénéficiera également de subventions AF. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas attendre une dégradation supplémentaire du pont, d'autant plus que les conditions financières actuelles pourraient ne pas être aussi favorables à l'avenir.

M. Olivier Thévoz, syndic, donne un complément sur les pertes de terrains et le contexte du remaniement AF. Globalement, la commune a presque augmenté sa surface.

M. Thomas Quillet précise que ce projet est subventionné à 95% par le canton de Vaud, il estime que c'est un problème de mise en place à la base.

M. Laurent Morel, municipal, répond que les projets intercantonaux sont particuliers et qu'il peut y avoir des différences entre Vaud et Fribourg.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, demande aux scrutateurs de compter les voix lors du vote du préavis.

La demande de crédit de CHF 553'000.- pour le remplacement du pont de la Petite Glâne est accepté avec 21 voix et 3 avis contraire.

7. Informations de la Municipalité

Mme Lise Bettex, présidente, donne la parole à la municipalité.

M. Olivier Thévoz, syndic, informe que **Mme Yannick Michel** a terminé son activité de secrétaire municipale et a été remplacée par **Mme Anastasia Lorizzo**, de Lucens.

Concernant le ruisseau des Vaux, une visite sur place a été effectuée avec le service des eaux et les autorités de Missy, Vallon et St-Aubin. Par la suite, le canton de Fribourg est intervenu pour procéder au nettoyage en mars 2026, en collaboration avec le groupement forestier, sans qu'aucune facture ne soit adressée à la commune de Missy.

Pour donner suite au recours de M. Michel Rollier au tribunal cantonal sur le PACom, une commission est venue sur place le 3 décembre 2025 et le recours a été accepté pour la

parcelle 86. Un espace devra être laissé pour les eaux. La municipalité va prendre contact avec le bureau d'urbanisme afin de modifier l'affectation de cette parcelle. La procédure habituelle devra être faite à nouveau avec une possible demande de crédit. Concernant le second recours déposé par M. Charles-André Blanc, il n'y a pas encore eu de décision du tribunal cantonal.

Il félicite les nouveaux municipaux et remercie **M. Philippe Jean-Mairet, boursier**, pour son travail.

M. Nicolas Pilet, municipal, informe concernant la route en traversés. Le 27 janvier 2026, le rapport d'expertise de la SCLV sur la zone 30 km/h a été mis à l'enquête publique dans la FAO. Aucune opposition n'ayant été formulée, le rapport a été accepté et sera intégré au projet routier. Un préavis sera présenté ultérieurement, incluant les conséquences financières. Celui-ci sera soumis à un appel d'offres et comportera une clause conditionnée à l'approbation du Conseil général.

M. Laurent Morel, municipal, informe que la caserne du SDIS à Payerne est terminée, une journée porte ouverte est prévue le 30 mai 2026.

M. Olivier Jeunet, municipal, informe sur le projet de réfection des bâtiments. Pour l'école et la Grande salle, un mandat a été confié à un bureau d'architectes. Les conclusions prévoient la transformation de ces bâtiments afin d'y aménager des appartements. Un premier projet a été reçu et nous sommes dans l'attente des estimations financières.

Concernant le projet de centre sportif, l'AISTBV a étudié la situation et proposé plusieurs variantes. L'option retenue serait la construction de deux bâtiments dont une buvette et une salle polyvalente. Les estimations de coûts ont été reçues et un travail est en cours sur le montage financier du projet.

M. Sébastien Galliker demande au sujet du PACom, s'il y a eu un retour du canton après le jugement de la CDAP.

M. Olivier Thévoz, syndic, répond que les décisions du Conseil d'État de janvier 2025 ainsi que du Conseil général de Missy de juin 2025 sont annulées concernant la parcelle 86. Un délai de recours de 30 jours au Tribunal fédéral est désormais ouvert.

Mme Lise Bettex, présidente, remercie la municipalité pour ces informations et passe au rapport des délégués aux associations intercommunales.

8. Rapport des délégués aux associations intercommunales

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole aux délégués mais comme il n'y a pas d'autres informations, elle passe aux divers et propositions individuelles.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion.

M. Aurelien Karg pose une question concernant l'éclairage public. Les luminaires LED avaient été installés, il s'interroge sur le fait que l'éclairage reste allumé entre minuit et 5 heures, et qu'après minuit, l'intensité lumineuse semble augmenter.

M. Laurent Morel, municipal, prend note de cette remarque et précise que la municipalité n'a pas souhaité éteindre totalement l'éclairage dans les zones périphériques. Il ajoute toutefois que le niveau d'intensité lumineuse peut être ajusté et pourrait être réduit si nécessaire.

M. Alain Galliker pose une question à **M. Laurent Morel, municipal**, concernant la Petite Glâne. Il mentionne qu'il existait un emplacement plat destiné à une motopompe et demande s'il est prévu d'aménager une plateforme similaire à proximité des deux ponts.

M. Laurent Morel, municipal, répond que cela n'est pas prévu, notamment afin de préserver la faune. Il précise toutefois que lors du modelage secondaire, il sera peut-être possible de mettre une motopompe.

M. Olivier Thévoz, syndic, suggère que ce type de demande fasse l'objet d'une requête officielle de la part du SDIS de la Broye-Vully.

M. Sébastien Galliker remarque que sur la place du village, il y a 2 motos stationnées tout l'hiver sur les places de vélos. Il demande s'il y a une location des places.

M. Olivier Thévoz, syndic, répond qu'il n'y a pas de locations sur ces places et qu'un courrier va être envoyé aux détenteurs de ces motos.

M. Thomas Quillet souligne que la commune n'a actuellement plus de dettes, mais qu'elle envisage plusieurs projets importants à venir, tels que la réfection de routes, la création d'appartements ou encore une buvette. Il s'interroge, compte tenu de la taille de la commune, sur la capacité des banques à financer ces projets et évoque la nécessité de définir des priorités.

M. Olivier Thévoz, syndic, répond que, sans préavis, aucun projet ne peut être soumis. Il précise qu'il est nécessaire de disposer d'une vision globale de l'ensemble des projets avant de pouvoir établir des priorités et faire des choix éclairés.

Mme Elodie Mathis, communique que ce samedi une action « Coup de balai » est prévue. Par ailleurs, le 18 avril, une matinée est organisée au Coin des Cottier, avec des contes et une activité en forêt destinée aux familles, sur inscription

Comme plus personne ne demande la parole, **Mme Lise Bettex, présidente**, clôt la discussion et rappelle les décisions prises lors de la séance. Elle informe qu'une convocation sera envoyée pour l'assermentation du 1^{er} juin 2026 ainsi que pour la prochaine séance du conseil général, du mercredi 17 juin 2026.

Mme Lise Bettex, présidente, remercie la municipalité pour sa collaboration ainsi que les conseillers/ères pour leur participation.

La séance est close à 21h08.

POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 17 mars 2026

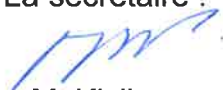
La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



M. Kizilpar